



## Règlement intérieur 2024-2025

### Association TAEKWONDO Main Ho Pézenas

#### **INSCRIPTION :**

ARTICLE 1- Toute inscription devra être accompagnée de 2 photographies d'identité, d'un certificat médical attestant l'aptitude du postulant à la pratique du taekwondo et disciplines associées, d'une cotisation annuelle (frais administratif, assurance, licences).

Etre âgé au minimum de 5 ans.

Pour les mineurs désirant effectuer un cours d'essai la présence d'un tuteur légal est obligatoire.

#### **COTISATION :**

Article 2- La cotisation annuelle doit être obligatoirement réglée dès l'inscription. Le règlement pourra s'effectuer en 3 fois, les chèques seront encaissés les trois mois qui suivent l'inscription. (Mentionnez nom et prénom de l'adhérent au dos des chèques).

Article 2-1 Dans un souci de bonne tenue de compte de l'association, tous paiements effectués et encaissés ne seront pas remboursés. Même si l'élève ne participe plus au cours. Néanmoins la cotisation pourra être reconsidérée pour la saison suivante.

Article 2-2 Les membres du comité directeur se réservent le droit de décider, en fonction de la pratique de l'adhérent, sa fédération d'affiliation.

#### **COMPORTEMENT :**

Article 3-1 Dans le cadre du respect de tous et chacun, les élèves doivent arriver à l'heure du cours, aucun retard ne sera accepté.

Article 3-2 Les élèves doivent arriver au club en tenue de ville, la tenue de Taekwondo est réservée uniquement au cours. (Blouson, veste)

Article 3-3 Les élèves moins gradés doivent respect et obéissance aux élèves plus gradés, les élèves plus gradés doivent aider dans leur progression les élèves les moins gradés.

Article 3-4 Dans un souci d'un apprentissage pédagogique de qualité, les parents ne sont pas acceptés dans la salle durant les séances d'entraînements.

Article 3-5 L'association décline toute responsabilité pour les personnes qui ne se présenteraient pas au cours préférant aller promener ou discuter à l'extérieur du club. Néanmoins toutes manifestations de ce genre seront immédiatement signalées aux parents et des mesures disciplinaires seront prises. (Risque d'exclusion)

## **HYGIENE & SECURITE :**

Article 4-1 IL est strictement interdit de fumer à proximité, dans les lieux d'accès, et dans la salle d'entraînement.

Article 4-2 Lavage régulier de la tenue DOBOK

Article 4-3 L'entraînement doit être effectué en « Dobok », tenue complète (Haut + Bas) et la ceinture. Les filles sont autorisées à porter un tee-shirt en complément si elles le désirent.

Les équipements de protection font également partie des équipements autorisés.

Toutefois, veuillez noter, que pour des raisons de sécurité, les accessoires tels que les bagues, les montres, les bracelets, les boucles d'oreilles, les serre-têtes, les barrettes, les casquettes, les foulards et les chapeaux ne sont pas autorisés.

En cas de fortes chaleurs, l'enseignant se réserve le droit d'autoriser les pratiquants à remplacer le haut du "Dobok" par un tee-shirt.

Article 4-4 Les ongles de pieds et les mains doivent être courts et propres.

Article 4-5 Interdiction formelle de cracher.

## **GRADE ET COMPETITION**

Article 5-1 Seul l'instructeur est apte à décider où ne pas décider de l'inscription de l'élève à l'examen d'un passage de grade où une compétition.

Article 5-2 Une cotisation de 10€ est obligatoire pour chaque examen de passage de grade ainsi qu'une cotisation minimum de 5€ pour l'inscription à une compétition.

Article 5-3 EN CAS DE NON RESPECT DE CE REGLEMENT, LE CLUB SE RESERVE LE DROIT DE RENVOYER L'ELEVE PROVISOIREMENT, VOIR DEFINITIVEMENT, AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE.

## **AUTORISATION DROIT A L'IMAGE**

Article 6-1 Dans le cadre de notre association, des photos ou vidéos de votre enfant peuvent être utilisées en vue de promouvoir nos activités.

Nous sollicitons donc votre autorisation.

J'autorise l'association THN Main Ho Pézenas à utiliser l'image de mon enfant pour promouvoir ses activités dans le cadre et en dehors de ses locaux, soit : Sur le Blog/ le site de l'association/le groupe facebook. Sur des Journaux, prospectus, flyers ayant pour but de promouvoir l'association.

Je soussigné ....., reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions générales du règlement intérieur, A Pézenas

le..... ;

Signature du tuteur légale,    Signature du titulaire,    Signature de la présidente,    Signature de l'instructeur,

.....

.....

Madame Amandine Nelson

Mr Cédric Nelson